

SEGPA :

- PROFIL DES ÉLÈVES
- DIFFÉRENCES ENTRE SEGPA ET ULIS
- EVALUATION PROFIL SEGPA
- COMMUNICATION AVEC LA FAMILLE
- DOSSIER D'ORIENTATION
- FONCTIONNEMENT DES SEGPA

Profil des élèves de SEGPA & distinguo avec le profil ULIS

Profil des élèves de SEGPA : quelles difficultés ?

- Profil élève : les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien déployés à l'école.
 - Difficultés liées aux compétences scolaires (*lecture-écriture, expression orale, mathématiques, persévérance-persistence*)
 - Difficultés cognitives (*pensée plus analogique qu'opératoire, manque de plasticité mais évolution positive avec adaptations, lenteur pour des raisons diverses : transfert de connaissances, mémoire de travail, ... déficit lexical*)
 - Difficultés psycho affectives (*besoin d'une sécurisation par des limites à accepter, gestion des émotions et des conflits à développer, compréhension des objectifs scolaires, ...*)
 - Difficultés psycho sociales (*fragilité, dévalorisation, problèmes de comportement réactionnels et conjoncturels, , se connaître et s'apprécier pour parvenir à comprendre l'autre*)

Attention à la confusion entre SEGPA et ULIS !

- L'élève qui relève de SEGPA a un retard global dans les apprentissages mais à minima un niveau de CE2 en fin de CM2, une certaine autonomie ou au moins des capacités d'autonomisation, ce qui n'est pas forcément le cas d'un élève qui relève d'un dispositif ULIS
- Un élève en situation de handicap dépend de la MDPH pour son orientation en SEGPA (et non de la CDOEA comme un élève non notifié) : c'est la MDPH qui oriente et l'EN qui affecte avec l'accord des parents
- Il sera nécessaire de constituer un dossier pour la MDPH contenant :
 - un Geva-Sco réexamen
 - un bilan psychologique comprenant une psychométrie
 - le(s) compte-rendu(s) de l'Equipe Educative de Suivi

La temporalité du dépôt de dossier est identique à un dépôt de dossier classique

Evaluation profil SEGPA

Evaluations diagnostiques, différentes modalités possibles

Ces évaluations peuvent être prises en charge par l'enseignant ou un membre du RASED

- L'académie de la Loire propose deux niveaux d'évaluations, portant sur les compétences de la maîtrise de la langue et des mathématiques, palier 1 et 2 du socle commun en maths et en français :
 - Evaluations diagnostiques Loire
- L'académie de Toulouse propose trois niveaux en maths et en français :
 - CP : Maths et Français / CE2 : Maths et Français / CM2 : Maths et Français
 - Et une fiche bilan
- L'académie de Nantes propose un protocole :
 - Livret élève et guide de passation pour l'enseignant
 - Fichiers de saisie des résultats disponibles

Communication avec les familles

Aider les équipes à communiquer avec les familles sur cette perspective d'orientation

Ce que l'institution propose :

Orientation après le CM2

En fin de CM1, l'équipe pédagogique peut proposer à la famille de l'élève qui rencontre de graves difficultés scolaires d'adapter sa scolarité pour l'année de CM2. Cela passe notamment par des actions de prévention, d'aide et de soutien individualisé.

Si les difficultés scolaires ne sont pas résolues pendant l'année de CM2, le conseil des maîtres peut proposer à la famille une orientation en classe Segpa.

Orientation au cours de scolarité au collège

En fin d'année de 6^e, le conseil de classe peut estimer que les difficultés d'un élève sont trop importantes pour être résolues avec un dispositif d'aide. Dans ce cas, une orientation en classe Segpa peut être proposée à la famille.

Comment accompagner les enseignants dans cette démarche d'information aux familles ?

Concrètement :

L'enfant en grande difficulté scolaire est déjà repéré et suivi par l'équipe pédagogique, le RASED et bénéficie en général de soins médicaux ou para-médicaux, d'aménagements en classe. Les difficultés de l'élève et les proposition d'aménagements sont formalisés par le biais d'un PPRE (PPS si l'enfant est notifié),

Le lien entre la famille, les professionnels du soin et l'équipe pédagogique existe et permet un suivi de l'enfant, officialisé par les équipes éducatives (EE) ou les équipes de suivi de scolarité (ESS), lieu de partage pour évoquer le projet scolaire et son déroulement en fonction de l'évolution de l'enfant.

L'hypothèse d'une pré-orientation en SEGPA peut ainsi (doit ?) être évoquée dès le CM1 pour permettre à la famille d'intégrer, d'accepter le projet et de participer à son élaboration.

La communication de pré-orientation en SEGPA s'inscrit dans une temporalité permettant à la famille de comprendre les enjeux de cette proposition et de la co-construire avec les partenaires autour de l'enfant.

Construire le dossier d'orientation

Calendrier à l'école

CM1

Echanges avec la famille, communication du projet de pré-orientation

CM2

Communication avec la famille : co-construction du projet de pré-orientation

- Evaluation en début de CM2 (aide possible des enseignants spécialisés selon les équipes RASED)
- Bilan psychologique proposé aux familles en première période
- Equipe Educative ou Equipe de Suivi de Scolarité en deuxième période pour faire le point, valider la pré-orientation et rassembler les pièces à présenter soit à la CDOEA, soit à la MDPH
- Envoi du dossier aux instances décisionnaires : CDOEA pour un élève non notifié, MDPH pour un élève notifié

Selon l'avis rendu par les commissions en périodes 3 ou 4, préparation du dossier et du lien à faire avec le collège d'affectation :

- PPRE passerelle avec PAP si existant pour un élève non notifié
- PPS et GEVA-Sco pour un élève notifié

Même si la commission valide la pré-orientation en 6ème, les parents ont la possibilité de la refuser. Il semble néanmoins important d'instruire le dossier afin de faciliter les échanges pour la suite de la scolarité de l'élève au collège.

Calendrier au collège

Lien école effectué avec le PPRE passerelle ou le PPS

Maintien de la communication avec la famille

Ainsi à la fin de la troisième année du cycle de consolidation (sixième), dans le cas où les difficultés sont telles qu'elles risquent de ne pouvoir être résolues dans un dispositif d'aide, le conseil de classe peut proposer **une orientation** vers les enseignements adaptés.

Pour les élèves qui bénéficient d'une pré-orientation en Segpa, le dossier constitué en classe de CM2 doit être complété par :

- les travaux et les bulletins scolaires,
- de nouveaux éléments établis par le psychologue de l'éducation nationale du collège,
- Le PPRE est fortement recommandé

Fonctionnement général des SEGPA

Concrètement, comment fonctionne une SEGPA ?

- La Segpa permet à l'élève de suivre des enseignements adaptés à ses difficultés. Il bénéficie d'un suivi individualisé.
- Il suit les mêmes programmes d'enseignement que ceux de section générale, mais avec des adaptations et des aménagements dans une classe de Segpa qui regroupe un nombre d'élève réduit (16 élèves maximum).
- Les enseignements généraux sont assurés par des professeurs des écoles, de collège ou de lycée. Des professeurs de lycée professionnel sont chargés de l'enseignement professionnel. Pendant sa scolarité, le jeune effectue des stages en entreprise (en 4e et en 3e).

Et des objectifs clairs et partagés :

Cette formation doit permettre à l'élève d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences et de se présenter en fin de collège au diplôme national du brevet (DNB) ou le certificat de formation générale (CFG) . Après le collège, l'élève doit pouvoir accéder à une formation, au minimum du niveau d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) . Il peut ainsi poursuivre sa formation en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA).

Chaque SEGPA a ses spécificités (organisation et enseignements professionnels variés)